

coton du Sud des États-Unis. Même si ces quantités infimes ne posent aucun danger immédiat pour la faune, on peut s'inquiéter pour les autochtones de l'Arctique dont l'ordinaire se compose surtout de viande sauvage.

Les pays industrialisés interdisent maintenant l'usage de bon nombre des produits chimiques les plus nocifs, y compris les pesticides tels que le DDT et le toxaphène, mais il est évident que leur utilisation se poursuit ailleurs, puisqu'on en décèle toujours la présence dans le Grand Nord.

Le Canada s'efforce d'enrayer la contamination toxique de l'environnement. La Loi canadienne sur la protection de l'environnement, proclamée le 30 juin 1988, fournit à cette fin un cadre stratégique et législatif et prévoit un mécanisme de réglementation global visant la gestion intégrale des substances toxiques, c'est-à-dire depuis leur conception et leur fabrication jusqu'à leur élimination en passant par leur transport, leur distribution, leur utilisation et leur entreposage.

L'appauvrissement de la couche d'ozone

L'activité humaine a tellement bouleversé notre planète que nous sommes en train de modifier la composition de l'atmosphère terrestre. Ainsi, on s'inquiète fortement du fait que les CFC (chlorofluorocarbones) qui entrent dans la fabrication de multiples produits -- réfrigérateurs, climatiseurs, mousses d'isolation et d'emballage et plusieurs solvants industriels -- s'attaquent à la couche d'ozone, une bande naturelle de gaz que l'on trouve dans la haute stratosphère.

La couche d'ozone fait office de filtre solaire qui nous protège du rayonnement ultraviolet nocif du soleil. L'exposition aux rayons ultraviolets peut causer le cancer de la peau, diminuer le rendement des récoltes et nuire à la vie aquatique. Une altération grave de la couche d'ozone aurait des répercussions sur la majorité des formes de vie sur la terre.

Au printemps de 1986, des scientifiques d'Environnement Canada ont découvert que la couche d'ozone, au-dessus de l'Arctique, était percée. Le phénomène a duré au moins six semaines, et s'est ensuite résorbé. Aucune preuve claire d'amincissement n'a été observée en 1987 ou en 1988, mais le phénomène s'est répété en 1989.